



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 45627

Texte de la question

M. Jacques Briat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme en Turquie. De nombreuses sources font état de tortures, de disparitions d'opposants et d'exécutions sommaires. Face à cette situation, il lui demande quelles actions compte engager la France, en particulier dans le cadre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, et auprès de nos partenaires européens au sein de la commission.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. L'Union européenne et ses États membres ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. Nous souhaitons, en effet, que le rapprochement euro-turc ne se traduise pas en termes exclusivement économiques mais aussi politiques et que la Turquie adhère pleinement aux valeurs démocratiques sur lesquelles reposent nos sociétés, valeurs qu'Ankara a acceptées en devenant membre du Conseil de l'Europe. La France, avec ses partenaires européens, a adopté une position similaire au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. C'est avec une extrême attention que nous avons suivi la visite du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre, conformément à l'engagement pris par les autorités turques en juillet dernier. C'est dans le même esprit que nous invitons les autorités turques à autoriser également les visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies. De son côté, le gouvernement turc investi le 8 juillet a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité dans son programme de coalition. À ce titre, le vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue, renouant ainsi avec le processus de libéralisation entamé, notamment, en 1995. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Nous attendons une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et nous ne cessons d'encourager les autorités turques à poursuivre dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Briat Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45627

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6075

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6584